






Le Mécénat

Fiche Mémo #1

Définition

Le mécénat est un soutien financier, matériel et/ou humain, apporté par une entreprise ou un particulier à une action, une œuvre, une activité d'intérêt général (ou reconnue d'utilité publique), sans demande de contreparties directes.

-  **Don**
-  **Pas de publicité**
-  **25% de contreparties**
-  **Discrétion**
-  **Déductions d'impôts**




A ne pas confondre avec

...le sponsoring (ou le parrainage), qui est un soutien financier, matériel et/ou humain apporté à une manifestation, à une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct.

-  **Achat d'espaces**
-  **Publicité, visibilité**
-  **Contreparties équivalentes**
-  **Acte commercial**
-  **Trafic, bénéfices**

Les Éligibilités

L'organisation qui est éligible à recevoir des dons en mécénat et de fait à délivrer un reçu fiscal, doit:

-  Être un organisme reconnu d'intérêt général, ou reconnu d'utilité publique
-  Agir à but non-lucratif sous une gestion désintéressée
-  Ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes

Les Bénéficiaires

- ♦ L'État, les Collectivités Locales et leurs établissements
- ♦ Les Organismes d'Intérêt Général, les Fonds de Dotations
- ♦ Les Fondations et Associations Reconnues d'Utilité Publique
- ♦ Les Fondations Abrisées, d'Entreprise, Partenariales et Universitaire
- ♦ Les Musées de France
- ♦ La plupart des Monuments Historiques Privés
- ♦ Certains Établissements de Recherche ou d'Enseignement Publics ou Privés agréés d'Intérêt Général

Les Mécènes

-  Les Particuliers soumis à l'Impôt sur le Revenu
-  Les Fondations Et Fonds de dotations
-  Les Entreprises soumises aux Impôts Commerciaux
-  Les Clubs de Mécènes (mécénat collectif)









Les Déductions d'impôts

Selon la loi Aillagon du 1^{er} Août 2003, articles 238 Bis, 200 et 978 du Code Général des Impôts

Pour un don à un organisme d'intérêt général, Et/ou à un organisme reconnu d'utilité publique:

Pour un don à organisme reconnu d'utilité publique:

Pour le compte de l'État:

Particulier	Entreprise	Particulier	Entreprise
 Particulier Impôt sur le Revenu (IR)	 Entreprise Impôt sur les Sociétés (IS)	 Particulier Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)	 Entreprise Achat Trésor National
 Don de 100 €	 Don de 100 €	 Don de 100 €	 Don de 100 €
66 % de déduction d'impôts* dans la limite de 20% du revenu imposable	60 % de déduction d'impôts dans la limite de 0,5% du CAHT*** ou 20 000€ pour un CAHT < 4M€	75 % de déduction d'impôts dans la limite de 50 000 euros	90 % de déduction d'impôts**** dans la limite de 50% de l'impôt dû
Coût réel : 34 € Contreparties: 25 €** Coût résiduel: 9 €	Coût réel: 40 € Contreparties: 25 € Coût résiduel: 15 €	Coût réel: 25 €	Coût réel: 10 €

*75 % de déduction d'impôts sur le revenu quand il s'agit d'un don à un organisme d'aide aux personnes en difficulté et victimes de violences domestiques. Loi Coluche 2022: dons plafonnés à 1000 €/ Les dépassements entrent en déduction de l'IR à 66%. **La valeur des contreparties ne doit pas dépasser 65 € / *** Excédent reportable sur 5 ans.

La Loi Finance 2020 abaisse le taux de la réduction d'impôts à 40 % pour les versements supérieurs à 2M d'Euros (hors dons pour les personnes en difficultés).

****40 % de déduction d'impôts si l'achat est pour le compte de l'entreprise, sous obligation de l'exposer dans un Musée de France, et de le conserver 10 ans minimum.

Les formes du mécénat



Le Mécénat Financier :

Le Mécénat financier est le plus courant et le plus simple à valoriser: Il est l'apport par le mécène d'un montant en numéraire à l'œuvre, au projet éligible au mécénat.



Le Mécénat en Nature :

Le Mécénat en nature regroupe l'ensemble des soutiens qui ne se concrétisent pas par le versement d'un apport financier. Il est la fourniture de produits, la mise à disposition de moyens matériels et technologiques, de prestations de services.



Le Mécénat de Compétence :

Le Mécénat de compétences est un transfert gratuit de savoir-faire. Le plus souvent, il prend la forme d'une mise à disposition d'un ou plusieurs salariés d'une entreprise au profil d'un projet d'intérêt général.

Les Délivrances



Les Contreparties

Invitations, visites privées, prestations de service, rencontres, ateliers, cocreation... 25% de la valeur du don.



La Convention de Mécénat

Pour un mécénat d'entreprise spécifiant la valeur, la forme du don et les valeurs et natures des contreparties.



Le Reçu Fiscal

Particuliers attachés aux articles 200 et 978 du CGI : CERFA 11580*4 (en cours d'actualisation au 300622) - Entreprises attachées à l'article 238 bis : CERFA 16216 (Formulaire 2041-MEC-SD), selon la loi du 240821).